



Doc. 16004
27 juin 2024

Appel à la restitution de Varosha à ses habitants légitimes

Amendement¹ n° 7

Dans le projet de résolution, paragraphe 12, première phrase, remplacer les mots «la Türkiye dans le nord de Chypre» par les mots suivants:

«les autorités chypriotes turques»

Note explicative

La Commission des biens immobiliers (CBI) a été mise en place par la République turque de Chypre du Nord (RTCN) et instituée par l'assemblée législative de cette dernière par la loi sur la CBI (no 67/2005), comme l'a reconnu la Cour européenne des droits de l'homme dans sa décision Demopoulos de 2010 : "A la suite du prononcé de cet arrêt [Xenides-Arestis], les autorités de la RTCN promulguèrent la [loi] no 67/2005".

Déposé par:

KOÇAK Konur Alp, Türkiye, NI
AKALIN Mehmet, Türkiye, ADLE
BABACAN Abdurrahman, Türkiye, NI
CANBEY Mustafa, Türkiye, NI
GÖKA Meryem, Türkiye, NI
TÜRKEŞ Yıldırım Tuğrul, Türkiye, NI
YILIK Pelin, Türkiye, NI

1. 2024 - Troisième partie de session

